



# POLITIQUE DE L'EMPLOI ET PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES

## Fiche technique thématique

### UN TAUX DE CHOMAGE ENCORE ELEVE

---

La persistance de la pauvreté, notamment en milieu rural et périurbain, l'extrême jeunesse de la population, l'exode vers les villes, l'émigration pour motif économique, posent aujourd'hui avec acuité la problématique de l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes. Malgré l'érection de l'Emploi en thème majeur des politiques économiques et sociales dans les années 90, la situation du chômage au Sénégal reste difficile et la plupart des difficultés identifiées demeurent encore actuelles.

Le secteur de l'emploi est essentiellement dominé par le secteur rural et le secteur informel avec près de 90% des emplois occupés. Le secteur moderne contribue pour environ 10%.

Au Sénégal, le taux de chômage se chiffre à 10,2% (ESPS 2011). Il touche principalement les jeunes, les femmes et les diplômés de l'enseignement supérieur à la recherche de leur premier emploi. Le taux de chômage des jeunes (15-35 ans) serait de 13% à l'horizon 2017.

L'atteinte de l'objectif de création de 300 000 emplois permet de faire passer le taux de chômage à 6% à l'horizon 2018.

### FORCE : UNE POPULATION ESSENTIELLEMENT JEUNE

---

Le Sénégal, à l'instar de la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne a une population jeune qui constitue un réservoir de main d'œuvre importante pour les vingt cinq prochaines années.

Le Sénégal s'est engagé dans un processus de développement de ses ressources humaines en procédant à une réforme en profondeur du système d'enseignement technique qui a démarré en 2001, et dans une politique hardie de développement de l'enseignement supérieur à partir de l'année 2013. Cette orientation permettra de mieux adapter la formation



aux besoins du marché du travail et de doter le pays de suffisamment ressources humaines techniques et professionnelles compétentes pour servir de support à l'économie aux cours des vingt prochaines années.

Les objectifs visent les secteurs prioritaires de l'économie comme l'agriculture et l'agro-industrie, les services, le tourisme et les industries culturelles, la pêche et aquaculture et le secteur textile et habillement. La Nouvelle Politique de l'Emploi (NPE) mise également sur l'implication du secteur privé par la promotion du partenariat public-privé et l'appui à l'auto-emploi.

Le Sénégal s'est engagé dans la promotion hardie de l'environnement des affaires qui a permis de faire des avancées significative dans la promotion des investissements à destination du Sénégal.

## REFORMES MAJEURES EN COURS

---

Les réformes majeures en cours sont :

- la construction progressive d'une politique globale de gestion du capital humain pour mieux accompagner le développement de l'économie ;
- le développement progressif d'un consensus national autour de la question de la gestion de la jeunesse et de l'emploi ;
- la mise en cohérence progressive des interventions dans le secteur de l'emploi ;
- la prise en compte de plus en plus marquée de l'emploi dans les politiques sectorielles ;
- la réforme progressive de l'environnement des affaires prenant en compte la question de la productivité des ressources humaines.

## ACTIONS PRIORITAIRES A COURT TERME : REDUIRE LE CHOMAGE DES JEUNES

---

- **Promotion de l'emploi dans le cadrage macroéconomique des politiques publiques et des politiques sectorielles** : l'objectif visé est de rendre plus lisibles et tracer les effets des décisions de politique macroéconomique sur le niveau, la structure et l'évolution de l'emploi dans l'économie (niveau de l'emploi, taux de chômage, taux de salaire, etc.) ;
- **Mise en place de programmes d'emploi des jeunes et des femmes** : plusieurs programmes sont en train d'être mis en place pour favoriser l'insertion des jeunes et des femmes avec l'appui des partenaires techniques et financiers : le programme de promotion de l'emploi des jeunes et des femmes, le programme des domaines agricoles communautaires ;



- **Conception et mise en œuvre d'une convention nationale Etat-Employeurs pour l'emploi des jeunes de troisième génération** : la convention vise le renforcement de l'employabilité des jeunes à la recherche de leur premier emploi aux fins de faciliter leur intégration dans le marché du travail;
- **Mise en place de l'Observatoire national pour l'Emploi et les Qualifications professionnelles** : l'objectif général est de satisfaire, de façon permanente et efficace, les besoins en informations sur l'emploi, les qualifications professionnelles et la formation des utilisateurs potentiels par la mise en place d'outils indispensables d'aide à la prise de décision en matière de promotion de l'emploi et une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ;
- **Mise en place du système de financement et d'encadrement de la création d'entreprise** : pour appuyer le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes et favoriser la promotion de l'emploi par le financement d'activités économiques, le Gouvernement du Sénégal a initié plusieurs programmes et mis en place plusieurs fonds ;
- **Mise en place, dans le Nouveau Code des Marchés publics, d'un système de préférence plus favorable à l'utilisation de la main-d'œuvre nationale** : L'objectif visé est d'optimiser le niveau des créations d'emplois nationaux et de revenus du travail dans le cadre de la réalisation des commandes publiques, et de favoriser l'accès des entrepreneurs nationaux et des jeunes entrepreneurs en particulier à la commande publique ;
- **Mise en place de régimes fiscaux et financiers plus favorables aux branches d'activité économique et aux projets d'investissement plus créateurs d'emplois décents** : l'objectif visé est d'inciter les chefs d'entreprise et les promoteurs nationaux et/ou étrangers à développer une préférence pour les investissements créateurs d'emplois durables, productifs et rémunérateurs, par le biais de mesures fiscales, financières et administratives plus incitatives ;
- **Mettre en place un nouveau code du travail** : l'objectif visé est de mieux prendre en compte la dimension de régulation et de gestion du marché du travail dans le code du travail.

